

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

85/419

Décret N° _____ / du 1/4/85
portant nomination de Monsieur MENGHO Bonaventure en
qualité de Directeur de l'Institut National Supérieur
des Sciences de l'Education,

LE PREMIER MINISTRE

- Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi N° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'or-
donnance N° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines disposi-
tion de la Constitution ;
Vu l'Ordonnance N° 29/81 du 4 Décembre 1981 portant création de
l'Université de Brazzaville ;
Vu l'Ordonnance N° 09/74 du 14 Mai 1974 modifiant l'Ordonnance N°
29/81 susvisé ;
Vu le décret n° 74/205 du 14 Mai 1974 portant organisation de l'Uni-
versité de Brazzaville ;
Vu le décret N° 84/856 du 7 Août 1984 portant nomination du Premier
Ministre ;
Vu le décret N° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;
Vu le décret N° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
Vu le décret N° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités de
fonctions allouées à certains responsables administratifs ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

DECRETE :

Article 1er.— Monsieur MENGHO Bonaventure Maître Assistant est nommé Directeur
de l'Institut National Supérieur des Sciences de l'Education.

.../...

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret N° 82/595 susvisé.

Article 3.- Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au journal officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 1er Avril 1985

par le Premier Ministre,
Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur;

Daniel ABIBI.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la
Refonte de la Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-